

## Règlement de la manifestation à l'attention des exposants.

Vide-greniers du **dimanche 11 mai 2025** à Golbey  
organisé par le **Cycle Golbéen**

En participant à ce vide-greniers, les exposants s'engagent à respecter le règlement ci-dessous.

**- chaque exposant devra laisser, après son départ, un emplacement vide de tous déchets et de tous objets invendus.**

Pour les menus déchets un sac poubelle sera distribué aux exposants.

- les exposants pourront s'installer sur le site dès 6h00 et jusqu'à 8h00.

- Le public sera accueilli de 8h00 à 18h00.

- la réservation d'un emplacement ne sera effective qu'après réception du bulletin d'engagement complété en intégralité, du règlement (chèque à l'ordre de « cycle golbéen ») et de la pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, permis de conduire...),

**il n'y aura pas de confirmation de réservation.**

- avant l'installation les exposants se présenteront à un responsable placé à l'entrée du site, il leur sera alors donné le numéro et la position de leurs emplacements ainsi qu'un sac poubelle (en prévoir en plus si nécessaire).

- les emplacements, de 5 mètres minimum, permettent de garer une voiture et éventuellement une remorque. Tous les déplacements de véhicules seront interdits entre 8h00 et 18h00.

- le bulletin d'inscription devra être retourné au Cycle Golbéen avant le 7 mai 2025 à 18h00.

- les commerçants professionnels ne sont pas autorisés à exposer.

- la vente de produits de restauration (boissons, sandwichs, gaufres, crêpes, pâtisseries...) est formellement interdite.

- Toute personne présente sur le stand est considérée comme vendeur et à ce titre doit pouvoir justifier de son identité.

- la réservation d'un emplacement sur le site ne pourra se faire que dans la limite des possibilités et des places restantes.

Rappel des tarifs des emplacements :

- 5 mètres minimum à 12€

- le mètre supplémentaire : 2€/ml

Chèque à l'ordre de : CYCLE GOLBEEN

Signature :

UNE ORGANISATION DU CYCLE GOLBEEN

Vélo traditionnel, VTT et BMX

Ecole de vélo route et BMX

# **VIDE-GRENIERS A GOLBEY**

Complexe sportif « La Haye le Doyen » rue Denis Papin

## **DIMANCHE 11 MAI 2025**

**Ouvert au public de 8 heures à 18 heures**

**Buvette et possibilité de restauration sur place**

emplacements prévus pour une voiture et une petite remorque.

Vastes parkings pour les visiteurs



**Renseignements au 06 87 42 51 64**

Merci de ne pas jeter ce document sur la voie publique

**Règlement de la manifestation à l'attention des exposants.**

Vide-greniers du **dimanche 11 mai 2025** à Golbey  
organisé par le **Cycle Golbéen**

En participant à ce vide-greniers, les exposants s'engagent à respecter le règlement ci-dessous.

**-chaque exposant devra laisser, après son départ, un emplacement vide de tous déchets et de tous objets invendus.**

Pour les menus déchets un sac poubelle sera distribué aux exposants.

- les exposants pourront s'installer sur le site dès 6h00 et jusqu'à 8h00.

- Le public sera accueilli de 8h00 à 18h00.

- la réservation d'un emplacement ne sera effective qu'après réception du bulletin d'engagement complété en intégralité, du règlement (chèque à l'ordre de « cycle golbéen ») et de la pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, permis de conduire...),

**il n'y aura pas de confirmation de réservation.**

- avant l'installation les exposants se présenteront à un responsable placé à l'entrée du site, il leur sera alors donné le numéro et la position de leurs emplacements ainsi qu'un sac poubelle (en prévoir en plus si nécessaire).

- les emplacements, de 5 mètres minimum, permettent de garer une voiture et éventuellement une remorque. Tous les déplacements de véhicules seront interdits entre 8h00 et 18h00.

- le bulletin d'inscription devra être retourné au Cycle Golbéen avant le 7 mai 2025 à 18h00.

- les commerçants professionnels ne sont pas autorisés à exposer.

- la vente de produits de restauration (boissons, sandwichs, gaufres, crêpes, pâtisseries...) est formellement interdite.

- Toute personne présente sur le stand est considérée comme vendeur et à ce titre doit pouvoir justifier de son identité.

- la réservation d'un emplacement sur le site ne pourra se faire que dans la limite des possibilités et des places restantes.

Rappel des tarifs des emplacements :

- 5 mètres minimum à 12€

- le mètre supplémentaire : 2€/ml

Chèque à l'ordre de : CYCLE GOLBEEN

Signature :

**BULLETIN DE RESERVATION**

à retourner avant le 7 mai 2025 à 18h00

**Cycle Golbéen** 56 bis rue du Fort 88190 GOLBEY

**Attestation – inscription Vide-Greniers  
du 11 mai 2025 à Golbey**

Je soussigné(e) :

NOM: Prénom:

Né(e) le: / / à: Département:

Adresse:  
Code Postal: Ville :

Tél: E-Mail:

Titulaire de la pièce d'identité en cours de validité n°:

Délivrée le: / / par:

n° immatriculation du véhicule:

**Déclare sur l'honneur:**

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du code du commerce)
- ne pas avoir participé à **2 autres manifestations** de même nature au cours de l'année civile (art. R321+9 du code pénal)
- avoir pris connaissance du règlement (au verso) fixé par le Cycle Golbéen, organisateur et a l'accepter.

**Je m'engage:**

- à évacuer tous mes déchets et invendus et laisser mon emplacement libre comme à mon arrivée.

Fait à: Le: / / 2025

Ci joint règlement de \*: € pour un emplacement de mètres linéaires (compris place pour une voiture et une remorque).

\* Tarifs des emplacements:

- 5 mètres minimum à 12€

- le mètre supplémentaire : 2€/ml

**Signature:**

Chèque à l'ordre de : CYCLE GOLBEEN

**signer le règlement au verso svp.**